



## REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS

### DE L'ASSOCIATION ANIM'EN FOLIE DE TORFOU

#### **Article 1 : Organisation de la vente**

Le dépôt des vêtements a lieu le vendredi 10 mai 2019 de 16h30 à 19h30 au complexe sportif, salle polyvalente de Torfou.

La vente a lieu au complexe sportif, salle polyvalente de Torfou le samedi 11 mai 2019 de 10h à 13h30. Des bénévoles de l'association assurent la vente.

La reprise des invendus a lieu le samedi 11 mai de 16h à 18h au complexe sportif, salle polyvalente de Torfou

#### **Article 2 : Tarifs et montant de la vente**

Le tarif d'une liste est de 2€, le nombre de liste de 10 articles est limité à 5 par personne.

Chaque vendeur reverse 10% du montant de sa vente au profit de l'association « Anim'en folie »

Les prix sont fixés par le vendeur ne sont pas modifiables, ni négociables pendant toute la durée de la bourse.

Les règlements seront possibles en espèces et par chèque à l'ordre de l'association « Anim'en folie »

Tout achat devra être payés comptant

#### **Article 3 : Articles mis en vente**

Les éléments doivent être propres, étiquetés (étiquettes cartonnées de 8x5cm. Exemple sur le site internet : <https://animenfolie-torfou.jimdo.com/>) et attaché solidement par une ficelle à l'article (pas d'agrafe, scotch...)

L'étiquette doit comporter le type d'article, sexe, la taille et le prix

Des lots de 3 articles maximum possibles.

Les petits éléments et accessoires seront acceptés uniquement avec tenue ou ensemble de vêtements

Les articles doivent être reportés lisiblement sur les listes préalablement remplies par le vendeur. (liste d'enregistrement disponible sur le site internet : <https://animenfolie-torfou.jimdo.com/>)

#### **Article 4 :**

Le tri des vêtements se fait avec le vendeur avant l'enregistrement. Les responsables de la bourse se réservent le droit de refuser au moment du tri ou de la vente, tous vêtements tachés, troués ou tous les articles en mauvais état.

Les vêtements doivent être amenés propres, pliés et étiquetés.

**Article 5 :**

Les articles et l'argent qui n'auront pas été retirés le samedi après 18h deviennent la propriété de l'association « Anim'en folie ». Les articles seront alors remis à une association de bienfaisance et l'argent reversé sur le compte de l'association « Anim'en folie ».

**Article 6 :**

Les dons de vêtements, après la vente seront remis à l'association « anim'en folie » ou remis à une association caritative.

**Article 7 :**

Ne peuvent être vendeur que les personnes majeures.

**Article 8 :**

L'association « anim'en folie » ne pourra être tenu responsable des vols et pertes ainsi que la sécurité et solidité des éléments achetés.

**Article 9 :**

Pour les vendeurs, veuillez-vous munir le jour de la vente de votre **carte d'identité et du règlement intérieur signé.**

**Attestation sur l'honneur**

Vente au déballage organisée par Anim'en folie, espace saint hubert, 49660 TORFOU

À Torfou , le .....

Je soussigné (e)..... né(e) le .....à .....et domicilié(e) ..... , participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à ..... le .....

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à Torfou, le.....

Signature :

Maison de l'enfance de TORFOU - Espace saint Hubert - TORFOU - 49600 SEVREMOINE

02 41 64 10 67

[periscolaire.torfou@orange.fr](mailto:periscolaire.torfou@orange.fr)